

Machine de travail lourde (Vhc. spécial) +)	Marque F O R D (GB)	4500 SS - Moteur FORD DO Pelle chargeuse-Excavatr.	Fiche d'homologation n° CH <u>5289 03</u>
---	-------------------------------	---	--

MOYENS D'IDENTIFICATION "4500 SS" sur plaquette constructeur, à droite, sur calandre du radiateur

Numéro du châssis frappé à droite, à l'avant s. carter c.v. s. bossage sup. pr. engins accessoires
Signe d'identification du moteur frappé "DO" à droite, en bas sur le bloc-moteur

Constructeur FORD MOTOR Co. (GB) Importateur FORD MOTOR Co (Switzerland) SA, ZURICH

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s.r.arrière
Direction au centre Assistance hydr. s.biellette direct
Frein de service Mécan. disques s.arbre différentiel resp.r.AR
Frein auxiliaire Mécan. disques s. arbre
Frein stationn. intermédiaire boîte c.v./essieu AR
Transmission Conv.couple + boîte mécan. Nombre vit. 2 x 3 *
Blocage differ. oui Crochet rem. --- Vitesse max. 30 km/h

MOTEUR Genre En ligne Temps 4
Marque FORD (GB) Carbur. D
Type D O
Position à l'avant Nombre cyl. 3
Alésage 111,76 Course 111,76
Cylindr. 3294 cm³ CV-Impot 16,75
CV-puiss. 60 (DIN) à 2200 t/m
Refroidissement Eau
Bruit 80 dB (A) à 2450 t/m
Amortissement bruit 1 pot échappem^t
400 x 135 Ø

CARROSSERIE Forme AV = Pelle chargeuse Nombre portes 1
AR = Excavatrice Toit ouvert ---
Nombre de places : Total 1 ; AV 1 ; milieu --- ; AR --- ; Places debout ---

DIMENSIONS	Voie	
	AV	AR
Diam. braquage	G <u>7,4</u>	DR <u>7,2</u>
Empattement	<u>2045</u> / / /	
	Dimensions ext.	Dimensions int.
Longueur	<u>5200</u>	<u>---</u>
Largeur	<u>2360</u>	<u>---</u>
Hauteur	<u>3280</u>	<u>---</u>
Porte à faux	AV <u>1600</u>	<u>---</u>
	AR <u>1555</u>	<u>---</u>
	lat.	<u>---</u>

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>1120</u>	<u>---</u>	<u>4530</u>	<u>5650</u>
Charge utile	<u>(sans lest dans les roues avant)</u>			
Poids total	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>5650</u>
Garantie fabr.	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>
Dimens. meus	<u>9.00-16</u>	<u>10 PR</u>	<u>16.9/14-28</u>	<u>8 PR</u>
Charge p. essieu	<u>2810</u>	<u>---</u>	<u>5620</u>	<u>---</u>
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>kg</u>

+) Dist. volant de direction vers avant = 3100mm

EQUIPEMENT

Équipement électrique 12 V

Feux de route 2/BUTLERS Avertisseur optique _____
 Feux de croisement Bilux Feux de position 2/séparés
 Feux de gabarit _____ Feux de brouillard _____
 Avertisseur 1/électr. (1 ton) Niv. sonore 99, dB/A
 Essuie-glace 1/AV + 1/AR (électr.) Lave-glace _____
 Feux arrières 2/IGM 3723 §) Catadioptrés 2/séparés
 Feux stop 2/combinés Feux de recul _____
 Eclair. plaque contr. 1/à gauche Plaque forme haute _____
 Rétroviseur 1/à gauche + 2/à l'avant Indic. vitesse km/h +
 Indic. direction clign. 4/av. lampe-témoin (cpté-tours
 AV -- latér. orange AR orange
 Avert. clign. -- Lampes de travail 2/av. témoin
 1/cale d'arrêt 320 x 200 x 150 mm

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION +)

Genre Mach. de travail lourde (Vhc.sp.)
 Marque & type F O R D (GB) 4500 SS
 Moteur FORD DO
 Homologation n° CH 5289 03
 Forme de la carr. Excavatrice et pelle chargeuse
 Places ass. : Total 1 (1 avant)
 Poids à vide 5650 Carburant D
 cv 16,75
 Charge utile --- Cylindrée 2294 cm³
 Poids total 5650 Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : A 181 158

- +) Vhc. spécial : Distance dep. volant de direction vers l'avant = 3100 mm
 *) Transmission = Variante : avec embrayage mécanique
 §) Feux arrière : Surface de la plaque éclairante au minimum 40 cm²

Inscription dans permis de circulation, page 4 :

- Surveillance par convoyeur ou par bonne visibilité par 2 miroirs à vision latérale
- Pelle chargeuse doit être fixée aux cylindres de commande par 2 tiges d'appui de 670 mm /de longueur
- Les vérins d'appui doivent être repliés à l'intérieur
- Monter bloc de lestage de 45 kg dans chaque roue avant
- Excavatrice doit être repliée sur la gauche et assurée mécaniquement

Lieu et date de l'expertise

Dübendorf, 17.8./15.11.67

Worb, 17.4.1969

La commission d'expertise